Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 3 JAN. 2023
ID : 083-218301265-20221213-ARR_22_1177-AR

ARR_22_1177

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de La Seyne-sur-Mer

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var
Arrondissement de Toulon

Service Cimetières

N° ARR_22_1177

ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES TOURS DE GARDE DES ENTREPRISES DE POMPES FUNÈBRES POUR L'ANNÉE 2023

Nous Nathalie BICAIS, Maire de la Seyne-sur-Mer, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Conseiller Départemental du Var,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-7, L.2213-9, L.2223-21, L.2223-27 et R.2223-77,

Considérant que la Ville n'a pas organisé ni délégué le service extérieur des Pompes Funèbres,

Considérant la liste mise à jour du 1er mars 2019 des régies, entreprises et associations habilitées par la Préfecture du Var à pratiquer des opérations funéraires,

Considérant, la nécessité d'organiser des tours de garde réguliers et équitables entre les différentes sociétés implantées sur la Commune, notamment dans le cadre de la prise en charge de l'inhumation de personnes dépourvues de ressources suffisantes (à hauteur de 900,00 euros conformément à la délibération du 12/04/2021 fixant les tarifs des personnes dépourvues de ressources suffisantes),

ARRETONS

Article 1 : Un arrêté modificatif pourra être pris par la Commune suite à la réception de la liste mise à jour des régies, entreprises et associations habilitées par la Préfecture du Var à pratiquer des opérations funéraires pour l'année en cours.

Article 2 : Le calendrier des tours de garde pour l'année 2023, sous réserve de nouvelles implantations sur la Commune, est rectifié et organisé comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 083-218301265-20221213-ARR_22_1177-AR

ARR_22_1177

Numéro d'ordre	Période	Établissement	Téléphone
1	Du 01/01/2023 au 26/01/23	Pompes Funèbres LEVEQUE 11 avenue du docteur Mazen	04-94-10-88-00
2	Du 27/01/2023 au 21/02/2023	Pompes Funèbres MICHEL Avenue du Docteur Mazen Le Jean Bart Bât B	04-94-10-82-82
3	Du 22/02/2023 au 19/03/2023	Pompes Funèbres Marbrerie MAFUCCI 6, place du Souvenir Français	04-94-34-48-64
4	Du 20/03/2023 au 14/04/2023	Pompes Funèbres Elégance Funéraire 34 avenue du Docteur Mazen	06-22-23-16-57
5	Du 15/04/2023 au 10/05/2023	Ambulance Urgence Paramedic 157 Avenue de Rome	04-94-23-16-16
6	Du 11/05/2023 au 05/06/2023	Pompes Funèbres Le Papillon Angle 687 Avenue Maréchal Juin et 2 rue Alfred de Musset	04-94-64-64-64
7	Du 06/06/2023 au 01/07/2023	Pompes Funèbres Pascal Leclerc 2 Avenue du Docteur Mazen	04-94-06-18-74
8	Du 02/07/2023 au 27/07/2023	PFG Service Funéraire 8 avenue Hugues Cléry	04-94-30-89-55
9	Du 28/07/2023 au 22/08/2023	Pompes Funèbres Le Papillon 157 avenue du Rome	04-94-06-08-08
10	Du 23/08/2023 au 17/09/2023	Pompes Funèbres de France 27 Square Gueirard	04-94-41-14-62
11	Du 18/09/2023 au 13/10/2023	Accompagnement Funéraire Varois 14 avenue du Docteur Mazen	04-94-35-69-77
12	Du 14/10/2023 au 08/11/2023	Pompes Funèbres Le Papillon Le Saint Roch – Avenue du Docteur Mazen	04-94-90-09-10
13	Du 09/11/2023 au 04/12/2023	Société d'exploitation Le Trèfle 157 Avenue de Rome	04-94-89-06-81
14	Du 05/12/2023 au 31/12/2023	Pompes Funèbres de la Seyne Elégance Funéraire 12 rue Hoche	06-22-23-16-57

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le - 3 JAN. 2023
ID : 083-218301265-20221213-ARR_22_1177-AR

Article 3 : Le présent arrêté est diffusé à :

1. Monsieur Le Commissaire de Police, commissariat de police de la Seyne sur mer.
2. Monsieur Le Directeur ainsi que Madame l'assistante sociale du centre hospitalier Intercommunal Toulon- La Seyne sur mer
3. Monsieur Le Chef de la Police Municipale
4. Madame l'assistante sociale du Centre Communal d'Actions Sociales
5. Mesdames et Messieurs Les Directeurs et Responsables légaux des établissements visés.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, ou notification, devant le Tribunal Administratif de Toulon, 5, rue Racine – BP 40510 – 83000 TOULON Cédex 9. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Seyne-sur-Mer, le 13/12/2022

Transmis à la Préfecture du Var le :
Publication le :
Notification le :
Rendu exécutoire le :

Pour le Maire et par délégation
Christelle LACHAUD
Adjointe au Maire

MAIRIE DE LA SEYNE-SUR-MER 83